

1 - Exercice 2012 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

- Convention passée entre la Ville de Besançon et le Centre Omnisports Pierre Croppet pour la collecte des déchets et des corbeilles à papiers le long des berges du Doubs et de certaines promenades du centre-ville avec un attelage à cheval.

II - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<p>Mission Tranquillité Publique</p> <p>Marché de service des correspondants de nuit</p> <p>Avenant n° 2 : Mise en œuvre ponctuelle d'une médiation de jour du 21 avril au 8 mai 2012</p>	<p>Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 25000 Besançon</p>	<p>Montant initial du marché : 3 060 000 € TTC sur la durée totale du marché</p> <p>Avenant n° 1 : + 7 435 € TTC</p>	<p>sans incidence financière</p>	<p>/</p>
<p>Département Eau et Assainissement</p> <p>Prestations de contrôle de qualité des sols</p> <p>Avenant n° 1 : Nombre plus important de prélèvements dû au rythme imposé par la mission de valorisation agricole du Doubs dans le cadre de l'actualisation du plan d'épandage</p>	<p>Laboratoire SADEF 68700 Aspach-le-Bas</p>	<p>Maximum de 20 000 € HT</p>	<p>+ 1 000 € HT</p>	<p>/</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Raccordement des puits de Novillars à la station de Chailluz (Thise) - Equipement des nouveaux forages et station de pompage Lot n° 4 : Equipement des nouveaux forages et station de pompage Avenant n° 1 : Allongement du délai d'une durée de 5 mois + Intégration de prestations complémentaires pour renforcer la fiabilité d'exploitation du système et assurer une bonne utilisation des installations	Groupement SPIE (mandataire) / CGSE 69551 Feyzin Cedex	462 350 € HT	+ 16 445 € HT	/

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Je ne pense pas que ça suscite des remarques ?

M. Michel OMOURI : Je vais intervenir sur les correspondants de nuit, pour lesquels on a un marché. Le groupe d'opposition a toujours soutenu les correspondants de nuit, mis en place depuis bientôt 5 ans, en 2007 je crois, et qui coûte à peu près 1 M€, 800 000 € à la Ville. Je souhaiterais cette fois-ci qu'on fasse un bilan, ça ne serait pas mal au bout de 5 ans. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'un grand nombre d'habitants et surtout à Planoise...

M. LE MAIRE : Je vous rassure, il y a longtemps que les bilans ont été faits, ils sont faits annuellement.

M. Michel OMOURI : Non !

M. LE MAIRE : Si, si !

M. Michel OMOURI : Non ! On a le bilan habituel des 10 000 interventions par an, mais il faudrait surtout décortiquer ces 10 000 interventions. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'un grand nombre de gens surtout à Planoise se plaignent de plus en plus des nuisances sonores. Cela permettrait peut-être en faisant un bilan d'établir un diagnostic de ces nuisances sonores et peut-être de revoir les missions d'intervention de ces correspondants de nuit.

Ma seconde intervention portera sur les correspondants de jour. On a mis en place pendant quelques jours la mission tranquillité publique sur les correspondants de jour. Je voudrais avoir un point sur cette opération et savoir si ça venait à se faire quel serait son financement et sur quoi on les prend ?

M. LE MAIRE : Il y a un bilan annuel mais on pourra le redonner. Ce soir nous sommes sur des avenants, sur des marchés de fournitures, nous n'allons donc pas engager un débat sur les correspondants de nuit. On en parlera mais il y a un ordre du jour, Monsieur OMOURI, vous êtes prié de le respecter».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.